

ECO 30 / NEUTRALISANT ECO 30

RÉNOVATEUR DES INSTALLATIONS

Description

Eco 30, associé au NEUTRALISANT ECO 30, a de nombreuses actions :

- ✓ Rénovateur des installations de chauffage, planchers chauffants et panneaux solaires (formation d'une pâte marron dans les panneaux solaires).
- ✓ Désincrustant des dépôts de tartre et d'oxydes dans les chaudières, tuyauteries, radiateurs (détartrant, désembouant, désoxydant).
- ✓ Permet à l'installation de retrouver son fonctionnement d'origine. Réduit les bruits des mauvais échanges.

Il s'applique aux installations +/- anciennes, présentant des anomalies de fonctionnement : un mauvais échange aux radiateurs ou au sol (plancher chauffant) ; des bruits de circulation provoqués par les dépôts de tartre et d'oxydes ; une réduction de circulation pour colmatage des tuyauteries, un claquement et bouillonnement dans la chaudière.

Prépare les matériaux à recevoir le traitement protecteur. Compatible avec les métaux et matériaux usuels des installations de chauffage dans le respect du mode opératoire préconisé.

Propriétés physico-chimiques

ECO 30 :

- Poudre cristalline base acides citrique et malique, tensio-actifs et inhibiteurs de corrosion
- Couleur blanche.
- pH : 2 à 2% en masse dans l'eau.
- Se dissout dans l'eau.

NEUTRALISANT ECO 30 :

- Poudre cristalline base tensio-actif, séquestrant, inhibiteur de corrosion, tampon pH.
- Couleur blanche
- pH : 10.5 à 2% en masse dans l'eau
- Se dissout dans l'eau.

Application

Le traitement ECO 30 peut être utilisé de 2 façons :

- En injection et circulation par les pompes de l'installation.
- En circulation forcée par un groupe pompe extérieur type TUBNET.

Le dosage sera de 2 à 4% du volume de l'installation, en fonction de son encrassement, de la possibilité de chauffer et du temps de circulation. Sur une installation très encrassée, il est conseillé de procéder en 2 fois.

Préalable :

Avant d'intervenir sur une installation, il faut vérifier qu'elle soit équipée d'un système de dégazage et d'une soupape qui fonctionne. Vérifier également l'état général de l'installation pour mesurer et anticiper les risques de fuites, la corrosion interne et externe des tuyauteries (passages sol et mur), les radiateurs (ambiance humide), les zones de mauvaise circulation (voire obturation), le blocage des vannes, etc.

Important :

L'action du traitement consiste à éliminer les oxydes et carbonates incrustés et pulvérulents. Les produits utilisés respectent les composants de l'installation, mais si des fuites devaient se révéler suite à l'élimination des dépôts colmatants, il faut l'anticiper et faire des réserves.

1. Vidange totale de l'installation, si possible pour évacuer et pour chasser les bornes en suspension.
2. Remplissage et injection du dosage retenu.
3. Vérifier que le produit est bien en circulation dans toute l'installation par la mesure du pH* qui doit être aux environs de 1, à tous les radiateurs ou points de purge.
4. Faire circuler entre 4 et 48 heures en fonction du dosage, de l'encrassement et des moyens de chauffe et de

circulation.

5. Vérifier que l'installation chauffe partout.
6. Vidange totale de l'installation.
7. Rinçage à l'eau de ville en agissant sur la robinetterie des radiateurs et des circuits pour créer des circulations préférentielles de rinçage. Vérification à différents points de l'installation du pH* qui doit être proche de la neutralité (pH entre 6 et 7).
8. Remplissage et injection de NEUTRALISANT ECO 30 (100g pour 100L d'eau).
Contrôler que la solution soit en circulation dans toute l'installation, par le pH* qui doit être à plus de 10.
Faire circuler pendant 1 heure.
9. Vidanger et rincer (voir point 7) jusqu'à ce que l'eau coule claire et que le pH* soit proche de la neutralité.
10. Remplissage avec injection conseillée de produit inhibiteur de corrosion (ECO 10, HYDRONET ou notre gamme d'antigels, suivant le type d'installation ; nous consulter).

* Voir sur le catalogue rubrique matériels d'analyse

Recommandations

Ne pas dépasser le dosage indiqué.

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés par un organisme agréé.

Conditionnement

Pot de 2 kgs	réf 40 030	(contient 2Kg d'ECO 30 et 1 sachet de 100g de NEUTRALISANT ECO 30)
Seau de 5 kgs	réf 40 305	(contient 5Kg d'ECO 30 et 1 sachet de 250g de NEUTRALISANT ECO 30)
Seau de 20 kgs	réf 40 300	(contient 20Kg d'ECO 30 et 1 sachet de 2kg de NEUTRALISANT ECO 30)

Réserve à l'utilisateur

Produit à usage exclusivement professionnel, se reporter à la fiche de sécurité disponible sur simple demande. Se conformer aux instructions. Nous déclinons toute responsabilité si le produit n'est pas utilisé conformément aux prescriptions ou pour un autre usage.

Le rénovateur d'installation ECO 30 que nous proposons pour être introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine, sont conformes à l'Arrêté du 14 janvier 2019, entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.